

# Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

4<sup>e</sup> séance, 27<sup>e</sup> année

**Province de Québec  
Centre de services scolaire des Navigateurs  
Lévis**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Navigateurs, tenue le 4 février 2025 à 18 h, rencontre Teams. La Direction générale, entre autres, est physiquement présente au centre administratif du 1860, 1<sup>re</sup> rue à Lévis.

## **Membres du conseil d'administration présents :**

Madame Ève Lapointe, présidente du CA et parent d'un élève  
Monsieur Carl Lavoie, membre de la communauté  
Madame Elyse Lemay, membre de la communauté  
Madame Josianne Turcotte, membre de la communauté  
Madame Lise Bergeron, membre issue du personnel de soutien  
Monsieur Louis-Xavier Roy-Gosselin, membre issue du personnel enseignant  
Madame Élise Litalien, membre issue du personnel, directrice d'établissement  
Monsieur Ian Pellerin-Poliquin, parent d'un élève  
Monsieur Maxim Vacher, parent d'un élève  
Monsieur Daniel Vermette, parent d'un élève (en présentiel)  
Monsieur Hubert Brulotte, membre observateur

## **Membres du conseil d'administration absents :**

Madame Annie-Claude Bérubé, vice-présidente et parent d'un élève  
Madame Caroline Pelletier, membre issue du personnel d'encadrement

## **Membres du personnel administratif présents :**

Madame Suzie Lucas, directrice générale (en présentiel)  
Madame Caroline Marcotte, directrice générale adjointe  
Monsieur Éric Pouliot, directeur général adjoint  
Madame Rachel Dion, directrice du Secrétariat général, des Services corporatifs et des communications (en présentiel)  
Madame Amina Sai, directrice des Services des ressources matérielles

## **1.0 PRÉLIMINAIRES**

### **1.1 Mot de bienvenue**

Madame Ève Lapointe, présidente, adresse un mot de bienvenue aux membres du conseil d'administration.

### **1.2 Ouverture de la séance extraordinaire**

Madame Ève Lapointe propose l'ouverture de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 4 février 2025 à 18 h.

### **1.3 Vérification de la légalité de la séance**

#### **1.3.1 Avis de convocation**

Les membres du conseil d'administration ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

# Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

## 1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, Mme Rachel Dion, confirme qu'il y a quorum.

CA-24-25-037

## 1.4 Adoption de l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Louis-Xavier, Roy-Gosselin et résolu :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant :

### 1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance extraordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
  - 1.3.1 Avis de convocation
  - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Interventions du public et période de questions

### 2.0 Décisions

- 2.1 École Clair-Soleil – Conception, acquisition et installation de bâtiments modulaires – Adjudication de contrat
- 2.2 Modification des services éducatifs dispensés par l'École secondaire Champagnat, Guillaume-Couture
- 2.3 Modification des services éducatifs dispensés par l'École de l'Épervière
- 2.4 Modification des services éducatifs dispensés par l'École des Moussaillons, du Boisé
- 2.5 Modification des services éducatifs dispensés par l'École des Petits-Cheminots
- 2.6 Modification des services éducatifs dispensés par l'École du Grand-Voilier

### 3.0 Levée de la séance

**ADOPTÉE** à l'unanimité

## 1.5 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

## 2.0 DÉCISIONS

CA-24-25-038

SRM

### 2.1 École Clair-Soleil – Conception, acquisition et installation de bâtiments modulaires – Adjudication de contrat

**ATTENDU** l'appel d'offres public AO241220-24 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat de conception, d'acquisition et d'installation de bâtiments modulaires pour l'École Clair-Soleil;

**ATTENDU** l'ouverture des soumissions réalisée le lundi 3 février 2025, ainsi que le résultat de celles-ci tel qu'il appert aux documents joints;

**ATTENDU** l'analyse des soumissions effectuée par la firme Brigad Architecture & Design.

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Lise Bergeron et résolu :

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à R.C.M. modulaire inc. le contrat de conception, d'acquisition et d'installation de bâtiments modulaires pour l'École Clair-Soleil, au montant de 15 376 500 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents de l'appel d'offres public;

## Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

**QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'obtention d'un financement additionnel de la part du ministère de l'Éducation;

**QUE** la directrice des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

CA-24-25-039  
DGA

### 2.2 Modification des services éducatifs dispensés par l'École secondaire Champagnat, Guillaume-Couture

**ATTENDU** l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**ATTENDU** la *Politique 3.13 de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école*;

**ATTENDU** la projection de la clientèle pour les années 2025 à 2029 des écoles secondaires dans le secteur Lévis/Lauzon;

**ATTENDU** que le transfert des élèves assure le maintien des services pédagogiques;

**ATTENDU** que le déplacement des élèves n'engendre pas d'augmentation de coût significatif au centre de services scolaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Maxim Vacher et résolu :

**D'ADOPTER** le calendrier de consultation publique suivant :

Une séance publique d'information et de consultation se tiendra le 19 février 2025, à 18 h 30, au local 110 de l'École secondaire Guillaume-Couture, située au 70, rue Philippe-Boucher, Lévis G6V 1M5.

#### **Pour donner son opinion**

Toute personne ou organisme qui souhaite donner son opinion sur le projet de modification, faisant l'objet de la consultation publique, doit transmettre un avis écrit au plus tard le 13 février 2025, au Secrétariat général, aux adresses mentionnées ci-dessous. Cet avis doit contenir les éléments essentiels qu'il entend présenter. **Tout avis reçu sera considéré dans le cadre de la consultation, bien qu'il n'ait pas été présenté lors de l'assemblée publique de consultation.**

#### **Pour être entendu à l'assemblée publique**

Toute personne ou organisme qui souhaite être entendu, lors de la séance publique d'information et de consultation, doit transmettre un avis écrit au plus tard le 13 février 2025, au Secrétariat général, aux adresses mentionnées ci-dessous. Cet avis doit contenir également les éléments qu'il entend présenter. Le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) se réserve le droit de limiter le nombre de présentation verbale en fonction du nombre d'avis reçu.

#### **Documentation et renseignements**

Les documents relatifs au projet de consultation publique ainsi que la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école* seront disponibles au Secrétariat général en vous adressant à l'adresse suivante : [sg@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:sg@cssdn.gouv.qc.ca) ou sur le site Internet du CSSDN [cssdn.gouv.qc.ca](http://cssdn.gouv.qc.ca) à compter du 5 février 2025.

**DE DONNER**, conformément à la politique, un avis public au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2025.

## Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

**DE PROCÉDER** à la suite des résultats de la consultation au transfert des élèves de l'école précitée s'il y a lieu.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

CA--24-25-040  
DGA

### 2.3 Modification des services éducatifs dispensés par l'École de l'Épervière

**ATTENDU** l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**ATTENDU** la *Politique 3.13 de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école*;

**ATTENDU** la projection de la clientèle pour les années 2025 à 2029 des écoles primaires et secondaires dans le secteur Saint-Apollinaire/Saint-Agapit/Saint-Gilles;

**ATTENDU** que le transfert des élèves assure le maintien des services pédagogiques;

**ATTENDU** que le déplacement des élèves n'engendre pas d'augmentation de coût significatif au centre de services scolaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Maxim Vacher et résolu :

**D'ADOPTER** le calendrier de consultation publique suivant :

Une séance publique d'information et de consultation se tiendra le 20 février 2025, à 18 h 30, au gymnase du Pavillon des Près, à l'École de l'Épervière, située au 1157, rue du Collège, Saint-Agapit G0S 1Z0;

#### **Pour donner son opinion**

Toute personne ou organisme qui souhaite donner son opinion sur le projet de modification, faisant l'objet de la consultation publique, doit transmettre un avis écrit au plus tard le 14 février 2025, au Secrétariat général, aux adresses mentionnées ci-dessous. Cet avis doit contenir les éléments essentiels qu'il entend présenter. **Tout avis reçu sera considéré dans le cadre de la consultation, bien qu'il n'ait pas été présenté lors de l'assemblée publique de consultation.**

#### **Pour être entendu à l'assemblée publique**

Toute personne ou organisme qui souhaite être entendu, lors de la séance publique d'information et de consultation, doit transmettre un avis écrit au plus tard le 14 février 2025, au Secrétariat général, aux adresses mentionnées ci-dessous. Cet avis doit contenir également les éléments qu'il entend présenter. Le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) se réserve le droit de limiter le nombre de présentation verbale en fonction du nombre d'avis reçu.

#### **Documentation et renseignements**

Les documents relatifs au projet de consultation publique ainsi que la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école* seront disponibles au Secrétariat général en vous adressant à l'adresse suivante : [sg@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:sg@cssdn.gouv.qc.ca) ou sur le site Internet du CSSDN [cssdn.gouv.qc.ca](http://cssdn.gouv.qc.ca) à compter du 6 février 2025.

**DE DONNER**, conformément à la politique, un avis public au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2025.

**DE PROCÉDER** à la suite des résultats de la consultation au transfert des élèves de l'école précitée s'il y a lieu.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

## Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

CA--24-25-041  
DGA

### 2.4 Modification des services éducatifs dispensés par l'École des Moussaillons, du Boisé

**ATTENDU** l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**ATTENDU** la *Politique 3.13 de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école*;

**ATTENDU** la projection de la clientèle pour les années 2025 à 2029 des écoles primaires et secondaires dans le secteur Pintendre/Saint-Henri;

**ATTENDU** que le transfert des élèves assure le maintien des services pédagogiques;

**ATTENDU** que le déplacement des élèves n'engendre pas d'augmentation de coût significatif au centre de services scolaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Lise Bergeron et résolu :

**D'ADOPTER** le calendrier de consultation publique suivant :

Une séance publique d'information et de consultation se tiendra le 24 février 2025, à 18 h 30, au gymnase de l'École des Moussaillons, située au 807, chemin Pintendre, Lévis G6C 1C6.

#### **Pour donner son opinion**

Toute personne ou organisme qui souhaite donner son opinion sur le projet de modification, faisant l'objet de la consultation publique, doit transmettre un avis écrit au plus tard le 19 février 2025, au Secrétariat général, aux adresses mentionnées ci-dessous. Cet avis doit contenir les éléments essentiels qu'il entend présenter. **Tout avis reçu sera considéré dans le cadre de la consultation, bien qu'il n'ait pas été présenté lors de l'assemblée publique de consultation.**

#### **Pour être entendu à l'assemblée publique**

Toute personne ou organisme qui souhaite être entendu, lors de la séance publique d'information et de consultation, doit transmettre un avis écrit au plus tard le 19 février 2025, au Secrétariat général, aux adresses mentionnées ci-dessous. Cet avis doit contenir également les éléments qu'il entend présenter. Le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) se réserve le droit de limiter le nombre de présentation verbale en fonction du nombre d'avis reçu.

#### **Documentation et renseignements**

Les documents relatifs au projet de consultation publique ainsi que la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école* seront disponibles au Secrétariat général en vous adressant à l'adresse suivante : [sg@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:sg@cssdn.gouv.qc.ca) ou sur le site Internet du CSSDN [cssdn.gouv.qc.ca](http://cssdn.gouv.qc.ca) à compter du 12 février 2025.

**DE DONNER**, conformément à la politique, un avis public au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2025.

**DE PROCÉDER** à la suite des résultats de la consultation au transfert des élèves de l'école précitée s'il y a lieu.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

CA--24-25-042  
DGA

### 2.5 Modification des services éducatifs dispensés par l'École des Petits-Cheminots

**ATTENDU** l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique*;

## Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

**ATTENDU** la *Politique 3.13 de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école*;

**ATTENDU** la projection de la clientèle pour les années 2025 à 2029 des écoles primaires et secondaires dans le secteur Pintendre/St-Henri;

**ATTENDU** que le transfert des élèves assure le maintien des services pédagogiques;

**ATTENDU** que le déplacement des élèves n'engendre pas d'augmentation de coût significatif au centre de services scolaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Maxim Vacher et résolu :

**D'ADOPTER** le calendrier de consultation publique suivant :

Une séance publique d'information et de consultation se tiendra le 26 février 2025, à 18 h 30, au gymnase du pavillon de la Passerelle à l'École des Petits-Cheminots, située au 6200, avenue des Belles-Amours, Lévis G6X 1R2.

### **Pour donner son opinion**

Toute personne ou organisme qui souhaite donner son opinion sur le projet de modification, faisant l'objet de la consultation publique, doit transmettre un avis écrit au plus tard le 20 février 2025, au Secrétariat général, aux adresses mentionnées ci-dessous. Cet avis doit contenir les éléments essentiels qu'il entend présenter. **Tout avis reçu sera considéré dans le cadre de la consultation, bien qu'il n'ait pas été présenté lors de l'assemblée publique de consultation.**

### **Pour être entendu à l'assemblée publique**

Toute personne ou organisme qui souhaite être entendu, lors de la séance publique d'information et de consultation, doit transmettre un avis écrit au plus tard le 20 février 2025, au Secrétariat général, aux adresses mentionnées ci-dessous. Cet avis doit contenir également les éléments qu'il entend présenter. Le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) se réserve le droit de limiter le nombre de présentation verbale en fonction du nombre d'avis reçu.

### **Documentation et renseignements**

Les documents relatifs au projet de consultation publique ainsi que la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école* seront disponibles au Secrétariat général en vous adressant à l'adresse suivante : [sg@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:sg@cssdn.gouv.qc.ca) ou sur le site Internet du CSSDN [cssdn.gouv.qc.ca](http://cssdn.gouv.qc.ca) à compter du 13 février 2025.

**DE DONNER**, conformément à la politique, un avis public au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2025.

**DE PROCÉDER** à la suite des résultats de la consultation au transfert des élèves de l'école précitée s'il y a lieu.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

CA--24-25-043  
DGA

### **2.6 Modification des services éducatifs dispensés par l'École du Grand-Voilier**

**ATTENDU** l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**ATTENDU** la *Politique 3.13 de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école*;

**ATTENDU** la projection de la clientèle pour les années 2025 à 2029 des écoles primaires et secondaires dans le secteur Saint-Nicolas;

## Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

**ATTENDU** que le transfert des élèves assure le maintien des services pédagogiques;

**ATTENDU** que le déplacement des élèves n'engendre pas d'augmentation de coût significatif au centre de services scolaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Louis-Xavier Roy-Gosselin et résolu :

**D'ADOPTER** le calendrier de consultation publique suivant :

Une séance publique d'information et de consultation se tiendra le 11 mars 2025, à 18 h 30, au gymnase du pavillon du Saint-Laurent à l'École du Grand-Voilier, située au 1460, rue des Pionniers, Lévis G7A 4L6.

### **Pour donner son opinion**

Toute personne ou organisme qui souhaite donner son opinion sur le projet de modification, faisant l'objet de la consultation publique, doit transmettre un avis écrit au plus tard le 25 février 2025, au Secrétariat général, aux adresses mentionnées ci-dessous. Cet avis doit contenir les éléments essentiels qu'il entend présenter. **Tout avis reçu sera considéré dans le cadre de la consultation, bien qu'il n'ait pas été présenté lors de l'assemblée publique de consultation.**

### **Pour être entendu à l'assemblée publique**

Toute personne ou organisme qui souhaite être entendu, lors de la séance publique d'information et de consultation, doit transmettre un avis écrit au plus tard le 25 février 2025, au Secrétariat général, aux adresses mentionnées ci-dessous. Cet avis doit contenir également les éléments qu'il entend présenter. Le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) se réserve le droit de limiter le nombre de présentation verbale en fonction du nombre d'avis reçu.

### **Documentation et renseignements**

Les documents relatifs au projet de consultation publique ainsi que la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école* seront disponibles au Secrétariat général en vous adressant à l'adresse suivante : [sg@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:sg@cssdn.gouv.qc.ca) ou sur le site Internet du CSSDN [cssdn.gouv.qc.ca](http://cssdn.gouv.qc.ca) à compter du 18 février 2025.

**DE DONNER**, conformément à la politique, un avis public au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2025.

**DE PROCÉDER** à la suite des résultats de la consultation au transfert des élèves de l'école précitée s'il y a lieu.

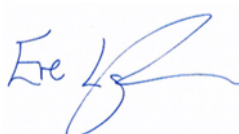
**ADOPTÉE** à l'unanimité

CA-24-25-044

### 3.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Josianne Turcotte et résolu :

**D'ADOPTER** la levée de la séance à 18 h 21.



Ève Lapointe  
Présidente

**ADOPTÉE** à l'unanimité



Rachel Dion  
Directrice du Secrétariat général, des  
Services corporatifs et des  
communications